

RCS : DOUAI
Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00188
Numéro SIREN : 477 729 784
Nom ou dénomination : A.D.R.C.

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2018 sous le numéro de dépôt 3768

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de Douai

66 rue Saint Julien - BP 829
59508 DOUAI CEDEX
Tél : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49
www.infogreffe.fr/www.greffe-tc-douai.fr

RECEPISSE DE DEPOT

PRIMAVOCAT

210 rue François Pilâtre De Rozier
ZI Douai Dorignies
59500 Douai

V/REF :

N/REF : 2004 B 188 / 2018-B-3768

Le greffier du tribunal de commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 04/10/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

A.D.R.C.
Société par actions simplifiée
Zone Artisanale rue Victor Hugo
59287 Guesnain

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-3768 le 05/10/2018

R.C.S. DOUAI 477 729 784 (2004 B 188)

Fait à DOUAI le 05/10/2018,


Le Greffier

20/13559

04 B188

B3758

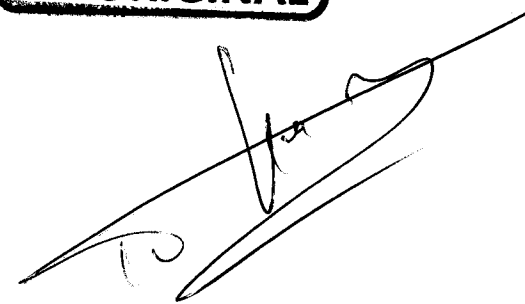
5 OCT. 2018

SAS ADRC
RUE VICTOR HUGO ZONE ARTISANALE
59287 GUESNAIN

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



1- BILAN ACTIF

N° 2050

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : RUE VICTOR HUGO ZONE ARTISANALE		Durée de l'ex. précédent* 12	
Numéro SIRET* 47772978400017		59287 GUESNAIN	
		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	
Exercice N, clos le : 31/12/2017			
		31/12/2016	
		Brut 1	Amort., provis° 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I	Frais d'établissement *	AB	AC
A N	Frais de développement*	CX	CQ
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
T	Fonds commercial (1)	AH	AI
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
F P	Avances et acc. sur immob. incorp.	AL	AM
	Terrains	AN	AO
I C	Constructions	AP	AQ
I I	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
P	Immobilisations en cours	AV	AW
B	Avances et acomptes	AX	AY
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT
L F	Autres participations	CU	CV
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE
E	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
A S	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
C T	En cours de production de biens	BN	BO
T	En cours de production de services	BP	BQ
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
C K	Marchandises	BT	BU
I S	Avances et acc. versés sur commandes	BV	BW
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
C R	Autres créances (3)	BZ	CA
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE
I	Disponibilités	CF	CG
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
E	TOTAL (III)	CJ	CK
G	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	(3) Part à + d'un an
(2) part à - d'1 an des immob. fin. notées :			CR
Clause de rés. de prop. : Immobilisations :		Stocks :	Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	892 633	892 589
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	21 536	43 644
	Subventions d'investissement	DJ		
Autres fonds propres	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	922 970	945 033
	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
	Provisions pour risques	DP		
Dettes (4)	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
Compt. régul.	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	266	117
	Emp. et dettes financières divers (dont emprunts particip. EI)	DV	40 084	118 277
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	363 767	354 873
	Dettes fiscales et sociales	DY	76 241	55 489
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	185	
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	480 544	528 757
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	1 403 513	1 473 790
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1958)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	480 543	488 672
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	214	117

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC						Néant	*
		Exercice N					Exercice N-1
		France		Exportation et intrac.		Total	
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	4 539 670	FB		FC	4 539 670
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF	4 538 466
	- services*	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 539 670	FK		FL	4 539 670
	Production stockée*					FM	4 538 466
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	4 434
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 538
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 544 104
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 721 497
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-5 554
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU	29 233
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	246 599
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	14 225
	Salaires et traitements*					FY	389 148
	Charges sociales (10)					FZ	118 716
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	11 123
	Dotations - dotations aux provisions					GB	12 380
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	8 647
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	12 686
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 504 400
						GG	39 704
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							53 619
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 941
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	3 150
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	1 941
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 534
	Différences négatives de change					GS	13 446
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	9 534
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-7 594
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	32 111
							43 323

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		*
		Exercice N	Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	608	260
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		8 883
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	608	9 143
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 116	374
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		2 915
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 116	3 289
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-9 507	5 854
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	1 067	5 533
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 546 654	4 556 298
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 525 117	4 512 654
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	21 536	43 644
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	3 647	400
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	IG		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 116	608		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieure	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'une mise en équ. 2	
						Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	626 778	KE	
Terrains				KG		KH	
C	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant L9	KJ		KK	
R		- Sur sol d'autrui	Dont Composant M1	KM		KN	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant M2	KP	19 958	KQ	
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencés, aménagements div*		KS	66 178	KT	
E		- Matériel de transport*		KV	22 857	KW	
L		- Matériel de bureau et mobilier informatique		KY	5 714	KZ	
L		- Emballages récupérables et divers*		LB	24 165	LC	
E	Immobilisations corporelles en cours			LE		LF	
S	Avances et acomptes			LH		LI	
				LK		LL	
				LN	138 872	LO	
F	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
I	Autres participations			8U	10 662	8V	
N	Autres titres immobilisés			1P		1R	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	17 075	1U	
				LQ	27 737	LR	
				OG	793 386	OH	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	
				par virement de poste à poste 1		Réévaluation légale ou évaluation en équivalence 4	
				par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise en équ. 2			
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		C0		D0	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV		LW	626 778
Terrains				LX		LY	
C	Constructions	- Sur sol propre		MA		MB	
R		- Sur sol d'autrui		MD		ME	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.	- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MG		MH	19 958
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements		MJ		MK	66 178
E		- Matériel de transport		MM		MN	22 857
L		- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MP		MQ	5 714
L		- Emballages récupérables et div		MS		MT	24 165
E	Immob. corporelles en cours		MY	MV		MW	
S	Avances et acomptes		NC	MZ		NA	
				ND		NE	
				NG		NH	138 872
F	Participations évaluées (mise en équ.)			0U		M7	
I	Autres participations			0X	10 000	0Y	662
N	Autres titres immobilisés			2B		2C	
	Prêts et autres immob. financières			2E	9 689	2F	7 386
				NJ	19 689	NK	8 048
				OK	19 689	OL	773 697
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le						31/12/2017
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SAS ADRC						Néant X

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. Industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B	
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC										Néant	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*											
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux cessions de l'actif repris		Montant des amort. à la fin de l'ex.			
Frais d'établ. et dével. TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immob. incorp. TOTAL II		PE	26 878	PF		PG		PH		26 878	
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
- Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
Construct*		PR		PS		PT		PU			
- Sur sol d'autrui		PV	5 905	PW	998	PX		PY		6 903	
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		PZ	53 856	QA	4 668	QB		QC		58 526	
Inst. techn., matériel et outillage ind.		QD	17 256	QE	981	QF		QG		18 238	
Autres		QH	941	QI	1 746	QJ		QK		2 686	
- Installations générales, agencements et aménagements divers		QL	18 625	QM	2 729	QN		QO		21 354	
immob. - Matériel de transport		QP		QR		QS		QT			
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier											
- Emballages récup. et div.											
TOTAL III		QU	96 584	QV	11 123	QW		QX		107 707	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON	123 461	OP	11 123	OQ		OR		134 584	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisat* amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorp. TOTAL II		N7	N8	N9	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
C Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
O Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
N Inst. géol., agenc.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Instal. techn., matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
C Inst. géol. agenc. à am. d.		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
O Mat. de transp.		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
R Mat. de bur. et inf. mob.		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
P Emb. récup. et div.		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations -		NL			NM			NO			
TOTAL général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)				
								NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
A Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
C Prov. pr renouvellemt des immob. *	5F	5H	5J	5K
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H
P Immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05
R - titres de participat°	9U	9V	9W	9X
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
- d'exploitation		UE	UF	
Dont dotations et reprises - financières		UG	UH	
- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision				
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.				

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise :		SAS ADCR				Néant		*
-------------------------------	--	----------	--	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3			
De l'actif								
Immo- bilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	7 386	UV		UW		
						7 386		
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA	71 264			71 264		
	Autres créances clients	UX	206 898	206 898				
	Cré. repr. * (Prov. dépr. UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	21 282	21 282			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 714	6 714			
		Autres impôts, taxes, versements assim.	VN					
		Divers	VP					
	Groupes et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	2 203	2 203				
	Charges constatées d'avance	VS	2 037	2 037		-0		
	TOTAUX		VT	317 785	VU	239 135	VV	78 650
	RE N V	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)		VF						

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG	266	266		
	à + de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	40 084	40 084		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	363 767	363 767		
Personnel et comptes rattachés		8C	35 532	35 532		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	30 525	30 525		
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	825	825		
	Obligations cautionnées	VX				
Collectivités publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 359	9 359		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupes et associés (2)		VI				
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr		8K	185	185		
Dettes représentatives de titres empruntés*		ZZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	480 544	VZ	480 543	
RE N V	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032		
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	78 017			
	(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC				Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4- K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1 1 du CGI, dotations de l'exercice				ZT	33 203
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)					
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1, 1° bis A1. 2 du CGI*		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y	
Provisions pour dépréciation*					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E	
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L	
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032					
TOTAUX		YN		YO	
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A					
				ligne WI	ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et 3211-1 du Code des transports	XU	
---	----	--

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RES. ET RENSEIGNEMENTS DIVERS N° 2058-C 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant							
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT									
Affectat°	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	OC							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	43 644						
	Prélèvements sur les réserves	OE							
	TOTAL I	OF	43 644						
	Affectation aux réserves - Réserve légale - Autres réserves	ZB							
Dividendes		ZD	44						
		ZE	43 600						
	Autres répartitions	ZF							
	Report à nouveau	ZG							
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	43 644					
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.									
RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N -1						
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	14 354	YQ	11 982				
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS					
Détails des postes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance		YT					
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	98 237	108 362		
		- Personnel extérieur de l'entreprise		YU					
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	15 851	14 434			
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	132 510	142 197			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	246 599	264 992				
	impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	7 161	6 770			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	7 064	7 429		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	14 225	14 199				
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée		YY	308 841	307 569				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	297 745	299 186				
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soucrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2480 de 2017)*		OB	369 456					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so		ZK	%	%				
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE		XP						
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)		ZR		0				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG							
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI		RH							
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1	JL	
				PV à 19 %	JM		Imputation	JC	
	Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1	JO	
				PV à 19%	JP		Imputation	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH		N°SIRET de la société mère	JJ			

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC							Néant	X	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE									
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort. pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)		
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)					
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %			
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+					+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+					+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+					+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1956, 1958 et 1975, effectivement utilisée.		+					+	
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans.*				+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+			
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-			
20	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+		+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 20)(9)									
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 20)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C		

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC					Néant	☒	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME							
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)							
Origine			Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art.39)						
Total 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39)	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
(à préciser) au titre de :	N-8						
	N-9						
Total 2							
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS							
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport							
☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).				☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Total							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant	X	*		
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2) Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) * Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)				
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU						
Origine	Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%			
1	2	3	4			
Moins-values nettes N						
Moins-values N-1						
nettes à long terme N-2						
subies au cours N-3						
des dix exercices N-4						
antérieurs N-5						
(montants restant à N-6						
déduire à la clôture N-7						
du dernier exercice) N-8						
N-9						
N-10						
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES						
Origine	Moins-values			Imputations sur les PVL	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)	à 15 % ou 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values N-1						
nettes à long N-2						
terme subies N-3						
au cours des N-4						
dix exercices N-5						
antérieurs N-6						
(montant restant N-7						
à déduire à la N-8						
clôture du dernier N-9						
exercice) N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2018

Désignation de l'entreprise :		SAS ADRC				Néant	X	*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*								
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N								
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme						
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2							
Total (lignes 1 et 2)	3							
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4							
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5							
Total (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7							

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

**16 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

N° 2059-E

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2017	et clos le : 31/12/2017	Durée en nombre de mois : 12
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez ci-dessous la dénomination et le SIREN de la société tête de groupe		
N° SIREN		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 539 670
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0
Total 1	OX	4 539 670
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0
Subv. d'exploitation reçues	OF	0
Variation positive des stocks	OD	5 554
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 324
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0
Total 2	OM	6 877
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	ON	3 772 507
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	97 533
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	-1 257
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0
Total 3	OJ	3 868 783
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG 677 764
V - Cotation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires N° 1329AC et 1329 DEF)	SA	677 764
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	4 539 670
Effectifs au sens de la CVAE	EY	13,00
Période de référence	Du 01/01/2017	Au 31/12/2017
Date de cessation	HR	
VI - Cotation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

SAS A.D.R.C.

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros

Siège social : Zone artisanale - Rue Victor Hugo

59267 GUESNAIN

---ooo---

AUDIT GAYANT - CABINET DANIEL MOUY

Société de Commissariat aux Comptes

49 Boulevard Jeanne d'Arc BP 60058

59501 DOUAI CEDEX

Tél 03 27 95 79 57 - Fax 03 27 95 79 50

Adresse e-mail : cabinet-danielmouy@wanadoo.fr

SAS A.D.R.C.

Société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros

Siège social : Zone artisanale – Rue Victor Hugo

59287 GUESNAIN

RCS DOUAI 477 729 784

---o0o---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---o0o---

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

---o0o---

AUDIT GAYANT – CABINET DANIEL MOUY

Société de Commissariat aux Comptes

49 Boulevard Jeanne d'Arc BP 60058

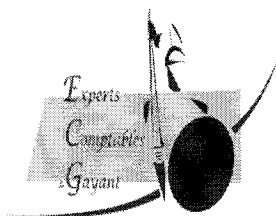
59501 DOUAI CEDEX

Tél 03 27 95 79 57 - Fax 03 27 95 79 50

Adresse e-mail : cabinet-danielmouy@wanadoo.fr

AUDIT GAYANT – CABINET DANIEL MOUY

Sociétés de Commissariat aux Comptes



DANIEL MOUY

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire Réviseur d'Entreprises

AUX ASSOCIES

SAS ADRC

Zone Artisanale

Rue Victor Hugo

59287 GUESNAIN

Le 23 juillet 2018

Rapport général

Exercice clôturé le 31/12/2017

Aux Associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS ADRC relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces textes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous attestons que nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment qu'il n'a pas été fourni de services autres que la certification des comptes interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537 / 2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Société à Responsabilité Limitée de Commissariat aux Comptes au capital de 105.100 euros
49, Boulevard Jeanne d'Arc - BP 60058 - 59501 DOUAI CEDEX

☎ 03 27 957 957 – Fax 03 27 957 950

Adresse e-mail : cabinet-danielmouy@wanadoo.fr

R.C.S DOUAI B 497 654 897

3. Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications du Rapport de gestion et des documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

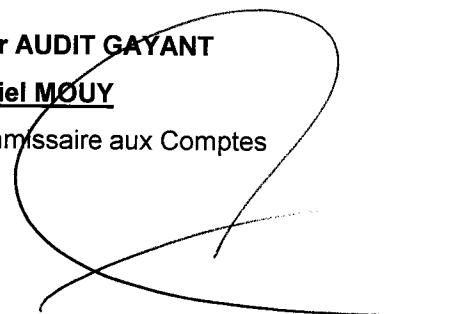
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Président et dans les documents mis à disposition des membres de votre société sur la situation financière et les comptes annuels.

Exercice clôturé le 31/12/2017	
Produits d'exploitation	4 544 104 €
Résultat comptable	21 536 €
Total bilan	1 403 513 €

Pour AUDIT GAYANT

Daniel MOUY

Commissaire aux Comptes



Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permettra de toujours détecter une anomalie significative qui existerait. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et selon les dispositions du Règlement (UE) n° 537 / 2014, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, de formuler une certification avec réserve ou un refus de certifier. Nos conclusions s'appuient sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport.

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, et évaluons si les comptes annuels reflètent les effets des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Pour AUDIT GAYANT

Daniel MOUY

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC			Durée ex. en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise :			Durée de l'ex. précédent* 12		
RUE VICTOR HUGO ZONE ARTISANALE			59287 GUESNAIN		
Numéro SIRET* 47772978400017			Néant ☐		Ex. précédent (N-1) clos le :
			Exercice N, clos le : 31/12/2017		
			31/12/2016		
			Brut 1		Amort., provis° 2
			Net 3		Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA		
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	26 878	0
T	Fonds commercial (1)	AH	AI	599 900	599 900
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et acc. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ	19 958	13 055
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	66 178	7 652
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	52 736	10 458
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV	662	662
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	7 386	7 386
TOTAL (II)			BJ	BK	639 113
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU	140 410	140 410
I S	Avances et acc. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	278 163	66 521
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	30 200	211 641
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		30 200
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG	380 112	380 112
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 037	2 037
TOTAL (III)			CJ	CK	764 400
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)			CO	1A	1 403 513
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	(3) Part à + d'un an	CR
71 264					
Clause de rés. de prop. :*			Immobilisations :	Stocks :	Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	892 633	892 589
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	21 536	43 644
	Subventions d'investissement	DJ		
Autres fonds propres	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	922 970	945 033
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Autres dettes	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	266	117
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	40 084	118 277
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	363 767	354 873
	Dettes fiscales et sociales	DY	76 241	55 489
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compt. régul.	Autres dettes	EA	185	
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	480 544	528 757
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 403 513	1 473 790
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	480 543	488 672
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	214	117

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC						Néant		*
		Exercice N					Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total		
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	4 539 670	FB		FC	4 539 670	4 538 466
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF		
	- services*	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 539 670	FK		FL	4 539 670	4 538 466
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	4 434	5 538
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 544 104	4 544 005
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 721 497	3 679 480
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-5 554	29 233
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	246 599	264 992
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	14 225	14 199
	Salaires et traitements*					FY	389 148	366 425
	Charges sociales (10)					FZ	118 716	110 990
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	11 123	12 380
	Dotations - dotations aux provisions					GB		
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	8 647	12 686
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 504 400	4 490 386
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	39 704	53 619
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 941	3 150
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	1 941	3 150
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 534	13 446
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	9 534	13 446
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-7 594	-10 296
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	32 111	43 323

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

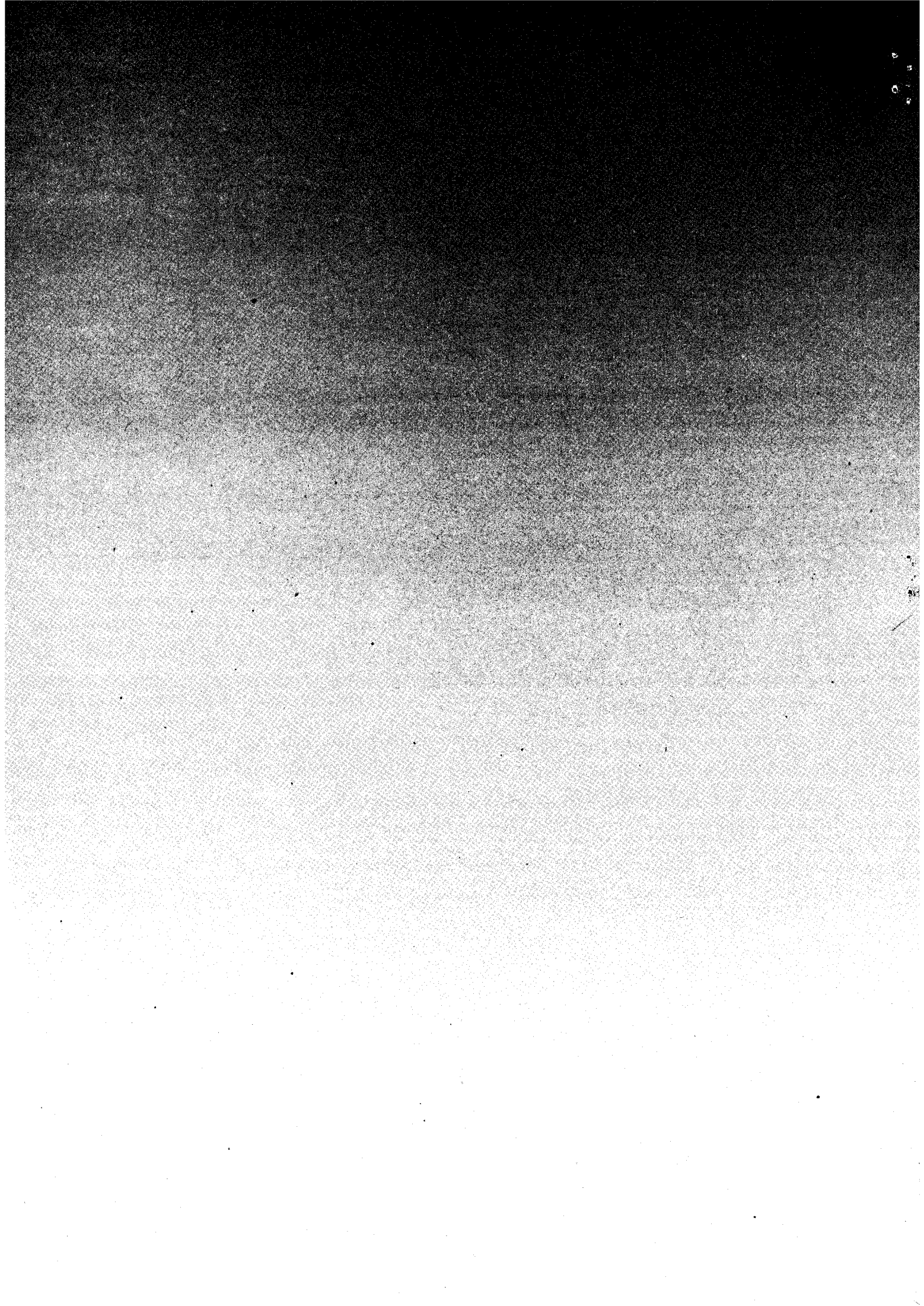
2018

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		*
			Exercice N	Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	608	260
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		8 883
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	608	9 143
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 116	374
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		2 915
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 116	3 289
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-9 507	5 854
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	1 067	5 533
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 546 654	4 556 298
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 525 117	4 512 654
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	21 536	43 644
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	3 647	400
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels		Exercice N		
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Charges except.	Produits except.	
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 116	608	
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieure	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à post 3		
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	626 778	KE		KF		
	Terrains					KG		KH		KI		
C	Cons - Sur sol propre	Dont Composant		L9		KJ		KK		KL		
R	truc - Sur sol d'autrui	Dont Composant		M1		KM		KN		KO		
	- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant		M2		KP	19 958	KQ		KR		
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant		M3		KS	66 178	KT		KU		
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencets, aménagems div*				KV	22 857	KW		KX		
E		- Matériel de transport*				KY	5 714	KZ		LA		
L		- Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	24 165	LC		LD		
L		- Emballages récupérables et divers*				LE		LF		LG		
L	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
E	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
S	TOTAL III					LN	138 872	LO		LP		
F	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
I	Autres participations					8U	10 662	8V		8W		
N	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
N	Prêts et autres immobilisations financières					1T	17 075	1U		1V		
	TOTAL IV					LQ	27 737	LR		LS		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OG	793 386	OH		OJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Rééval légale ou éval en équ 4		
		par virement de poste à poste 1		par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2						valeur d'origine des immobilisations en fin		
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				C0		D0		D7		
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				LV		LW	626 778	1X		
	Terrains					LX		LY		LZ		
C	Constructions - Sur sol propre					MA		MB		MC		
R	- Sur sol d'autrui					MD		ME		MF		
P	- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions					MG		MH	19 958	MI		
	Instal. tech., matériel et outillage ind.					MJ		MK	66 178	ML		
R	Autres - Installations générales, agencements, aménagements					MM		MN	22 857	MO		
E	immob. corp. - Matériel de transport					MP		MQ	5 714	MR		
L	- Mat. de bureau et informatique, mobilier					MS		MT	24 165	MU		
L	- Emballages récupérables et div					MV		MW		MX		
L	Immob. corporelles en cours	MY				MZ		NA		NB		
E	Avances et acomptes	NC				ND		NE		NF		
S	TOTAL III					NG		NH	138 872	NI		
F	Participations évaluées (mise en équ.)					0U		M7		0W		
I	Autres participations					0X	10 000	0Y	662	0Z		
N	Autres titres immobilisés					2B		2C		2D		
N	Prêts et autres immob. financières					2E	9 689	2F	7 386	2G		
	TOTAL IV					NJ	19 689	NK	8 048	2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OK	19 689	OL	773 697	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



A.D.R.C.
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone Artisanale
Rue Victor Hugo
59287 GUESNAIN
RCS DOUAI 477 729 784

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRESIDENTE
EN DATE DU 23 JUILLET 2018

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 21.536,43 euros de la façon suivante :

- au compte « associée – dividendes à régler »..... 21.000,00 euros
- au compte « autres réserves » pour..... 536,43 euros

TOTAL..... 21.536,43 euros

Le dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} juillet 2018 au profit de l'associée unique.

Pour les non résidents, personnes physiques ou morales, ce dividende est soumis, le cas échéant, à une retenue à la source à hauteur d'un taux fixé par le Code Général des Impôts.

La société qui assure le paiement doit verser, le cas échéant, au Trésor Public, les sommes retenues au titre de la retenue à la source, au plus tard le 15 du mois suivant le paiement.

Conformément à la Loi, l'associée unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

- exercice clos le 31.12.2016 : un dividende de 43.600 euros soit 54,50 euros par titre,
- exercice clos le 31.12.2015 : aucune distribution de dividendes
- exercice clos le 31.12.2014 : aucune distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

Extrait certifié conforme
Pour la société Présidente et associée unique, la société SALIS BVBA
Nico VAN BEVER

